

11.2. ACHAT DE MATÉRIEL – TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution # 25-05-2024 autorisant l'achat d'un abreuvoir extérieur au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT que la facture de la compagnie Sani-Fontaines inc. est d'un montant de 3 588.74 \$, plus taxes;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil autorise que le montant de la dépense nette s'élevant à 3 768 \$ pour l'acquisition d'un abreuvoir extérieur soit pris au poste budgétaire « machinerie, outillage et équipement » (23-080-50-725);

ET QUE le conseil autorise le transfert du montant de 3 768 \$ du poste budgétaire « honoraires professionnels » (02-470-00-410) au poste budgétaire « machinerie, outillage et équipement » (23-080-50-725).